

# COMMUNE D'USSY SUR MARNE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

L'an deux mille vingt et un le samedi dix-sept juillet à dix heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre HORDÉ, maire.

Nombre de membres  
En exercice : **15**  
Présents : 11  
Pouvoirs : 3

Date de convocation : 06/07/2021  
Date d'affichage :

**Présents :** Mesdames Dominique FERREIRA, Florence GOSSET, Stéphanie LEFEBVRE, Sylvie LUCAS, Claire-Marie OFFROY, Véronique TISSOT et Messieurs Luc ARNAUD, Manuel DE ARAUJO, Pierre HORDÉ, Bernard OUDARD, Joël RAMEL.

**Absent excusé représenté :** Madame Dragana PETROVIC donne pouvoir à Manuel DE ARAUJO, Monsieur Jean-François GUILLAUMET donne pouvoir à Madame Claire-Marie OFFROY. Monsieur Philippe LANTOINE donne pouvoir à Madame Stéphanie LEFEBVRE.

**Absent non excusé :** Dominique BOUDOT

**Secrétaire de Séance :** Madame Florence GOSSET.

## ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Signature du Marché de travaux relatif à l'aménagement paysager d'une liaison douce et d'un arrêt de bus,**
- 2/ **Vente du garage bâti sur la parcelle cadastrée E n° 0990,**
- 3/ **Activités de loisirs piscine été 2021,**
- 4/ **Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes,**
- 5/ **Convention avec le département 77 – Viabilité hivernale**
- 6/ **Questions et Informations Diverses.**

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :  
Convention avec le département 77 – Viabilité hivernale.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour (n° 5).

## **1/ Signature du marché de travaux relatif à l'aménagement paysager d'une liaison douce et d'un arrêt de bus,**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement paysager d'une liaison douce et d'un arrêt de bus.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner l'entreprise chargée de la réalisation.

À la vue du rapport d'analyse des offres, établi par CPA CONSEILS, Paysagiste-concepteur de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

### **LOT UNIQUE VRD :**

Entreprise WIAME VRD à SEPT SORTS :

Montant HT offre de base : 110 645,70 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus.

## **2/ Vente du garage bâti sur la parcelle cadastrée E n° 0990 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle E 990 - Rue de la Dehors a trouvé un acquéreur pour un montant de 45 000 €.

La contenance est de 331 m<sup>2</sup> garage et terrain.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente de cette parcelle et sur le montant de cette transaction.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'approuver** la vente de cette parcelle cadastrée E 990 pour une surface de 331 m<sup>2</sup>.

- **d'approuver** le montant de la proposition au prix de 45 000 €.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la vente dudit terrain.

## **3/ Activités de loisirs piscine été 2021,**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année la commune offre 6 bons d'entrées à la piscine de La Ferté-sous-Jouarre pour les enfants de la commune de 5 à 15 ans.

Le nombre d'entrée en 2020 était de 60 et en 2019 de 119.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- la mise en place de tickets d'entrée piscine pour les mois de juillet et août 2021. Cette prestation est destinée aux enfants d'USSY SUR MARNE de 5 à 15 ans (dans l'année). Chaque enfant de cette tranche d'âge aura droit à 6 tickets pour la période juillet/août 2021.

- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la piscine Coulommiers de Brie ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

#### **4/ Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes :**

Monsieur le maire soumet à l'assemblée une demande de l'association du Comité des Fêtes pour une subvention complémentaire. Il rappelle que lors de la délibération n° 5 du 15 avril 2021, le montant des subventions susceptibles d'être allouées aux associations avait été réduit en raison de la crise sanitaire qui ne permettait pas la réalisation des manifestations habituelles, mais que des subventions complémentaires pourront être allouées à ces associations en cas de reprise des manifestations sur 2021.

Les manifestations étant de nouveau autorisées notamment le feu d'artifice, Monsieur le Maire propose la somme de 2 000 € de subvention complémentaire au Comité des Fêtes.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'allouer** une subvention complémentaire au Comité des Fêtes pour l'année 2021 d'un montant de 2 000 €,
- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2021.

#### **5/ Convention avec le département 77 – Viabilité hivernale :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec le Département de Seine-et-Marne qui définit les conditions dans lesquelles la commune intervient lors des opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement (RD 21p) qui s'applique de mi-novembre à mi-mars.

Le département fournira à la commune la quantité de sel estimé de 20 g par m<sup>2</sup>, pour 6 interventions sur la RD 21p d'une surface de 3 786 m<sup>2</sup>. Soit 19 sacs de 25 kg.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, reconductible une fois pour la même durée.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'approuver** la convention de viabilité hivernale avec le département de Seine-et-Marne.
- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

#### **6/ Questions et Informations Diverses.**

\*Mr de Araujo rappelle à l'assemblée que si les élus sont indisponibles pour les conseils municipaux, il est nécessaire s'ils veulent être excusés et représentés, de prévenir les secrétaires d'une part et d'envoyer leur pouvoir d'autre part.

\* M. le Maire nous présente une carte de remerciement qu'il a reçu d'enfants de la commune pour « les bons piscines et le beau feu d'artifice ».

\* Bilan feu d'artifice. Heureusement que la mairie était là pour soutenir le Comité des fêtes. Peu de bénévoles présents. Buvette : bien passé, bénéfice sur la vente des boissons. Avant la reprise du comité des fêtes par Mme Provenzano, le comité des fêtes possédait une sono qu'elle n'a pas récupérée. Voir avec l'ancienne présidence qui peut bien avoir cette sono. Feu d'artifice : revoir la fin de l'intervention de l'artificier, ne rien laissé sur le pâtis.

\* Randonnée : très bon retour, satisfaction malgré la boue et la pluie. À voir pour la faire les prochaines fois le samedi.

\* Entraînement Intervillages du 11 juillet : une vingtaine d'enfants présents. Bonne ambiance. En revanche peu de grands.

\* Maisons fleuries : six gagnants. Distribution des récompenses courant septembre.

\* Centre de loisir de juillet : 9 à 16 enfants inscrits.

\* Résidence artistique : durée 3 jours. Concert prévu le 2 octobre.

- \* Jeux intervillage : prévu le 5 septembre, maillots commandés
  - \* Nettoyons la nature : prévu le 25 septembre, partenariat avec E. Leclerc, de 10 h à midi
  - \* Animation fin d'année : prévisions d'un spectacle pour les enfants avec distribution de cadeaux et d'un spectacle pour les anciens avec repas.
  - \* Demande de communication à tous les élus lors de la tenue de commissions.
  - \* Retour du SIOF : escalier réalisé, puisard à l'entrée, remise aux normes de l'électricité du bungalow, platine mâât éclairage remise à neuf (800 euros), nettoyage moquette terrain synthétique
- Dégradations : prochaine réunion SIOF : réflexions sur la sécurité du site.  
Panneau pour changer le nom sur le bâtiment du foot

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdit, ont signé au registre les membres présents.**

**Publié dans la Commune le .....**

**Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture de Meaux**

**La séance est levée à 12h13**

**Le Maire,**

**Pierre HORDÉ**